Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_53-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 19

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 02/04/2026
Date d'affichage de la convocation : 02/04/2026

2026-53

Séance du 7 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le sept avril à dix-neuf** heures, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.
19 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaële, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIEN Thibault, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Désignation d'un élu référent Agence Locale de Maîtrise de l'Energie et du Climat du Centre Ouest Bretagne (ALECOB)

La commune est accompagnée par l'ALECOB pour piloter sa transition énergétique. Elle a renouvelé la convention « conseil en énergie partagée en 2025, pour 3 ans.
Ce dispositif apporte un appui technique et stratégique : suivi des consommations, analyse des dépenses énergétiques, optimisation des bâtiments, contrôle des factures et respect des obligations réglementaires. Il permet également d'identifier des économies d'énergie et d'améliorer la performance du patrimoine communal.
En complément, la commune peut bénéficier d'un accompagnement sur ses projets (rénovation, énergies renouvelables), de conseils pour les financements et d'actions de sensibilisation.
Il s'agit d'une mission de conseil : la commune reste décisionnaire et responsable des travaux engagés.
Le conseil municipal, renouvelé, doit désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur de la commune auprès de l'ALECOB.

Monsieur le Maire présente les candidatures de Yannick SAUVAGE et Sylvie LE MOAL ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260407-DE_2026_53-DE

Monsieur le Maire propose de procéder à cette désignation à main levée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Désigne, **monsieur Yannick SAUVAGE** en tant qu'élu référent ALECOB pour la commune de Spézet.

Adopté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

Yannick SAUVAGE : 15 voix
Sylvie LE MOAL : 4 voix

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.